



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni le 30 juin 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 38 jusqu'à 19h45 puis 37

Votants : 51

Secrétaire de séance : Danielle LE GALL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON (jusqu'à 19h45), Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Hélène LE BOURHIS (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220630-2022_140-DE

Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) à partir de 19h45
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
Hélène LE BOURHIS (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2022-140

VIE COURANTE
11- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass'Commerce et Artisanat / Numérique - Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

En complément, par délibération en date du 17 décembre 2020, Quimperlé Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif exceptionnel, le **Pass Commerce et Artisanat Numérique**, ouvert jusqu'au 31 décembre 2021, en réponse à la crise liée au COVID19.

Par délibération en date du 25 novembre 2021, Quimperlé Communauté a approuvé la prolongation du dispositif Pass Commerce et Artisanat et de son volet numérique jusqu'au 30 juin 2023 et d'autre part, la signature de l'avenant à la convention avec la Région Bretagne relative à la prolongation de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-**L'ÉLÉGANCE** (salon de coiffure) à Bannalec, représenté par Mme Morgane CUTULLIC, pour le renouvellement de l'enseigne, des travaux de rénovation et le remplacement d'équipements afin de moderniser le commerce et d'attirer de nouveaux clients potentiels.

Le montant des investissements est de 32 306.37 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-**BERSOT STÉPHANE** (boulangerie-pâtisserie) à Querrien, représentée par Stéphane BERSOT, pour l'achat d'équipements professionnels nécessaires à l'ouverture de la nouvelle boulangerie début 2023.

Le montant des investissements est de 210 344.74 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 15% par la Région Bretagne (3750 €).

-**AU P'TIT COIFFEUR** (salon de coiffure) à Scaër, représenté par Mme Elodie SELLIN, pour l'achat de nouveaux équipements afin de moderniser l'image du magasin et d'améliorer les

conditions de travail.

Le montant des investissements est de 6 453.13 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 548.75 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (967.97€) et 9% par la Région Bretagne (580.78 €).

-LES GRANDS SABLES (bar - tabac - FDJ) à Clohars-Carnoët, représenté par Mr David COQUELET, pour des travaux de rénovation et l'achat d'équipement mobilier, afin de moderniser le commerce et d'attirer ainsi une nouvelle clientèle.

Le montant des investissements est de 24 499.51 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 349.85 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 674.93€) et 15% par la Région Bretagne (3 674.92 €).

-LA LICORNE (mercerie) à Riec-sur-Bélon, représentée par Mme Françoise GOURLET, pour des travaux immobiliers et d'agencement permettant d'augmenter la surface de l'atelier et de la boutique, améliorant ainsi le confort de travail et la visibilité du commerce.

Le montant des investissements est de 33 201.73 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 15% par la Région Bretagne (3 750 €).

-BOULANGERIE LE DOZE (boulangerie-pâtisserie) à Moëlan-sur-Mer, représentée par Mme Gwendoline LE DOZE, pour le renouvellement d'équipements professionnels nécessaires au bon fonctionnement du commerce, suite à la reprise de l'activité.

Le montant des investissements est de 5 771.10 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 385.06 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (865.66 €) et 9% par la Région Bretagne (519.40 €).

-PAPILLES ET SARRASIN (crêperie) à Saint-Thurien, représentée par Mme Nathalie DURAND, pour des investissements matériels et d'agencement du local commercial, nécessaires à l'ouverture du nouveau commerce.

Le montant des investissements est de 25 958.43 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un

montant de **7500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750€) et 15% par la Région Bretagne (3750 €).

-**EPICERIE DES ROCHES** (épicerie, alimentation générale) à Locunolé, représentée par Mme Laëtitia GUILLEMOT, pour l'achat de matériel professionnel, mobilier d'agencement et enseigne, nécessaires à l'activité et à la bonne exploitation du nouveau commerce.

Le montant des investissements est de 18 267.40 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **5 480.22 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2 740.11€) et 15% par la Région Bretagne (2 740.11 €).

-**BAR DES SPORTS** (débit de boissons - FDJ) à Clohars-Carnoët, représenté par Mr David CORFMAT, pour des travaux de rénovation de la façade améliorant l'attractivité du commerce et des travaux de réfection des installations électriques nécessaires à la bonne continuité de l'activité.

Le montant des investissements est de 4 575.90 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 372.77 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (686.39 €) et 15% par la Région Bretagne (686.38 €).

-**QUARTIER LIBRE** (location-vente de mini caravanes en bois et accessoires) à Mellac, représentée par Mme Virginie WIERTZ, pour la création d'un site E-commerce permettant à l'entreprise de se faire connaître et de développer son chiffre d'affaires par la location-vente de ses produits en ligne.

Le montant des investissements numériques est de 5 680.00 €HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **2 840.00 €**, soit 50% des dépenses numériques prises en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1 420 €) et 25% par la Région Bretagne (1 420 €) ;

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

-**L'ÉLÉGANCE**, pour un montant de **6 000 €** ;

-**BERSOT STÉPHANE** pour un montant de **7 500 €**

-**AU P'TIT COIFFEUR**, pour un montant de **1 548.75 €**

-**LES GRANDS SABLES**, pour un montant de **7 349.85 €**

-**LA LICORNE**, pour un montant de **7 500 €**

-**BOULANGERIE LE DOZE**, pour un montant de **1 385.06 €**

-**PAPILLES ET SARRASIN**, pour un montant de **7 500 €**

- **EPICERIE DES ROCHES**, pour un montant de **5 480.22 €**
- **BAR DES SPORTS**, pour un montant de **1 372.77 €**
- **QUARTIER LIBRE**, pour un montant de **2 840 €**

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique telles que présentées
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

